

Tribunal judiciaire de Paris

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE

N° affaire :

N° de jugement : 3

Par jugement contradictoire rendu par le **Tribunal judiciaire de Paris - 28e chambre correctionnelle** - [REDACTED]
septembre 2025,

[REDACTED] 75015 PARIS

libre

faire droit à l'exception de nullité soulevée par le/la/les prévenu(e)(s) relative à la procédure antérieure à l'acte de saisine

a été relaxé pour :

- 23761 CONDUITE D'UN VEHICULE EN AYANT FAIT L'USAGE DE SUBSTANCES OU PLANTES CLASSEES COMME STUPEFIANTS faits commis à PARIS 12EME le 5 janvier 2024 prévus par ART.L.235-1 §I AL.1 C.ROUTE. ART.1 ARR.MINIST DU 13/12/2016. et réprimés par ART.L.235-1 §I AL.1, §II, ART.L.224-12 C.ROUTE.

Pour extrait conforme, n'y ayant appel ou opposition,
po / Le greffier-en-chef,

